

# Procédure Charte de fonctionnement pour les interventions en visioconférence

Codification:

Version: 1

Service émetteur : IFPS

Date d'application : 25 Janvier 2021

Pages : 1/2

Rédacteur(s)	Approbateur(s)	<u>Gestionnaire</u>	Destinataire(s)
Anne COURTAIS, Formatrice Cadre de santé Estelle JOURDAN,	M. DUGOT Michel, Responsable de l'IFPS, Adjoint à la Direction des Instituts, Directeur de l'IFAES	Sonia CHANQUELIN	- Equipe pédagogique IFPS - Equipe administrative - Etudiants et élèves IFPS
Formatrice Cadre de santé Carine COCONNIER. Elève			
Aide-soignante Gwendal DUJARDIN,	Mme BOISSART, Directrice des soins		
Etudiant en soins infirmier  1 <sup>ère</sup> année	Coordonnatrice Générale des instituts du PFPS du CHU de		
Orianne POUSSIN,	Rennes et de l'IFPS du CH de		
Etudiante en soins infirmier 3 <sup>ème</sup> année	Fougères		

# Confidentialité

Les étudiant.es/apprenant.es ne sont pas autorisés à enregistrer le son et/ou la vidéo d'un cours quel que soit son format.

Le formateur ou intervenant est la seule personne habilitée à activer l'enregistrement de son cours à des fins pédagogiques pour, éventuellement, le mettre à disposition de la classe/promotion.

L'ensemble des étudiants.es/apprenants.es concernés en est alors informé en début de cours. Si un étudiant ne souhaite pas être enregistré, il peut activer le mode audio et choisir d'éteindre sa caméra.

## **Environnement personnel**

Il est préconisé de :

- S'équiper d'un ordinateur avec webcam, et, si possible, d'un casque avec micro ;
- Anticiper et contourner d'éventuels problèmes de connexion (prévoir un câble réseau pour se brancher à la box directement, disposer si possible d'une clé 4G, etc.);
- S'installer, dans la mesure du possible, dans un endroit calme et propice pour suivre sa classe virtuelle ;
- Préparer l'organisation de votre prise de notes : manuscrite ou sur ordinateur.

## Comportement de l'étudiant en session de cours connecté:

Chacun s'engage, comme lors d'un cours classique en présentiel, à adopter un comportement irréprochable, c'est-à-dire:

- Arriver à l'heure. Il est recommandé de se connecter 5 minutes avant le début du cours;
- Ne pas s'absenter en cours de séance ;
- Ne pas utiliser son téléphone portable pour une autre activité;
- Ne pas discuter avec une personne présente dans son entourage sauf cas de force majeure;
- Respecter les consignes de l'intervenant quant à l'usage du tchat ;
- Prévenir l'intervenant en cas de retard, d'absence ou si un départ précoce du cours ou du TD est nécessaire ;
- Justifier ses absences auprès du secrétariat de l'IFPS ;
- Ne pas diffuser des ressources (vidéo, audio notamment) qui pourraient perturber le cours.



# **Procédure**

# Charte de fonctionnement pour les interventions en visioconférence

Codification :

Version: 1

Service émetteur : IFPS Date d'application : 25 Janvier 2021

Pages : 2/2

#### Interventions:

Celles-ci sont régies par des modalités qui garantissent le bon déroulement de la séance :

- Les invitations en visioconférence pour les séances sont envoyées au plus tard la veille ;
- Il est important d'être dans le non jugement et le respect des personnes participants de la part des intervenants et des étudiants concernant l'usage de la caméra ;
- Afin de limiter les perturbations sonores, les participants à une classe virtuelle doivent couper leur micro quand un intervenant ou un participant s'exprime ;
- La «main levée» doit être utilisée pour demander la parole. C'est l'intervenant ou le modérateur identifié en début de séance, qui accorde la parole, à tour de rôle. Dans le contexte de la formation, le modérateur sera un apprenant du groupe ou de la promotion désigné en début de séance;
- Afin de préserver la qualité de la connexion, seuls les micros des personnes qui parlent doivent rester allumés, sauf demande contraire de l'intervenant;
- Lors des temps de cours en groupe restreint, il est indispensable d'allumer sa caméra, et lors de situations particulières : appel, oraux et suivi individuel (suivi de stage, suivi pédagogique) ;
- L'espace tchat permet également, si l'intervenant l'autorise, de poser des questions ou de répondre. Il convient de laisser le temps à l'intervenant de répondre aux questions, sans impatience ;
- Les conversations bilatérales sur le tchat sont possibles mais elles sont à éviter si elles ne sont pas directement liées à l'intervention. Elles sont visibles par tous ;
- L'intervenant attend que vous participiez, répondiez aux questions, jouiez le jeu de l'interactivité (avis, vote, tchat...);
- Ne pas oublier de justifier les éventuels problèmes de connexion à l'intervenant et au référent pédagogique, les problèmes techniques en cours de session peuvent également être signalé sur le tchat.

# Référence :

Charte de suivi des cours et TD à distance à destination des étudiants de l'IUT de Sceaux-Juillet 2020 en ligne sur le site https://www.universite-paris-saclay.fr/sites/default/files/2020-07/Charte%20de%20suivi%20de%20cours%20TD%20%C3%A0%20distance%202020%20UPS.pdf, consulté le 4 janvier 2021.